

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CHEF DE QUART 500

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Planification de la navigation d'un navire d'une jauge brute inférieure à 500 et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes (selon les prérogatives associées au titre) :</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p>MODULE P1-2 NAVIGATION</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manœuvrer son navire dans toutes les circonstances (navigation côtière, adaptation au trafic maritime, visibilité réduite, zones sujettes à des forts marées...) et en toute sécurité en interprétant les documents nautiques et météorologiques et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, APRA, ECDIS) - Collecter, analyser et traiter l'information afin de planifier et diriger la navigation (adaptation à l'exercice de cabotage maritime) - Déterminer la position d'un navire afin de naviguer en toute sécurité et éviter tout risque de collision - Organiser la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité en utilisant les systèmes de communication internes et assister le capitaine dans l'encadrement de l'équipage au pont et la communication des ordres de barre en français et en anglais 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale écrite portant sur « Navigation / Météorologie / Tenue du quart » (1h30) - Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation portant sur « Carte marine » (1h30) - Une épreuve pratique en cours de formation « stage RADAR » - Une épreuve finale orale portant sur « Règle de barre/ feux balisage/ signaux » - Une épreuve finale orale d'Anglais 	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p> <p>L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle est conforme aux pratiques de navigation admises.</p> <p>La position du navire est calculée avec la méthode et la récurrence appropriées aux circonstances de navigation afin d'obtenir des données fiables et garantir la sécurité du navire. Les calculs relatifs à la position sont précis.</p> <p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CHEF DE QUART 500

	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours - Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité du navire et de son équipage - Rédiger un rapport de mer en termes juridiques afin d'éclairer les circonstances d'un accident ou incident (corporel ou matériel) survenu à bord le cas échéant 		<p>dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence.</p> <p>Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p>
<p>2. Assister le capitaine dans la manutention et l'arrimage de la cargaison, le contrôle de l'exploitation du navire et l'assistance aux personnes à bord :</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p>MODULE P2-2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon état de navigabilité au navire grâce à la gestion du matériel et des opérations liées à la sécurité (réalisation des inspections, tests et analyses prescrites) - Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner - Gérer les avaries et les événements à risques afin d'anticiper toute situation d'urgence conformément aux procédures admises 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Description et construction / Entretien et réparation / Sécurité / Arrimage et manutention » - Epreuve finale écrite portant sur « Stabilité » (1h30) - Une épreuve écrite en cours de formation portant sur « Gestion / Environnement professionnel » 	<p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence pour protéger le personnel et le navire.</p> <p>Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement.</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CHEF DE QUART 500

<p>MANUTENTION ET ARRIMAGE DE LA CARGAISON, CÔNTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p> <p>MODULE NP-2 NATIONAL PONT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution - Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les différentes réglementations (nationales et internationales) selon la position et les caractéristiques du navire (armé au commerce ou à la plaisance professionnelle) - Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au type de navire (de commerce ou de plaisance professionnelle) - Surveiller les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement de la cargaison et garantir le respect des règles en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Une épreuve finale écrite portant sur « Rapport de mer » (2h) 	<p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p> <p>Les conditions de stabilité satisfont aux critères de stabilité à l'état intact de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans toutes les conditions de chargement. Les mesures prises sont conformes à la pratique admise.</p> <p>Les mesures initiales prises lors de la découverte d'une situation d'urgence et les mesures prises par la suite sont conformes aux procédures d'intervention d'urgence établies.</p>
--	---	---	--

Se référer aux Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500 pour plus de précision. La délivrance du brevet de chef de quart 500 est soumise à l'obtention des modules P1-2, P2-2, NP-2 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.